

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2024

---

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 1593

présenté par

M. Le Fur, M. Hetzel, Mme Blin, M. Kamardine, M. Breton, Mme Corneloup, Mme Bonnet,  
M. Cordier, M. Gosselin et M. Bazin

-----

## ARTICLE 18

À l'alinéa 9, après le mot :

« mourir »,

insérer les mots :

« par le suicide assisté ou par l'euthanasie ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification